

## GPEC : le combat se prépare !

La CGT a fait une déclaration sur la GPEC : 3 organisations syndicales (CGC, CFTC, CFDT) ont en effet signé l'accord proposé par la Direction Générale. La CGT a dénoncé *un accord scandaleux entérinant la quasi disparition du métier de l'indemnisation* ! La CGT a une nouvelle fois fait un appel à toutes les organisations syndicales pour organiser la riposte.



## Tickets restaurants : l'heure de la dématérialisation est arrivée.

Tous les agents vont recevoir en janvier leur carte contenant la dématérialisation des tickets restaurants. Cette carte sera paramétrée directement par la direction avec 50% des tickets restaurants sous forme dématérialisés et 50% en tickets comme nous les connaissons aujourd'hui. Libre à l'agent d'aller modifier ce paramétrage pour recevoir la totalité de ses tickets version papier ou inversement.

La CGT s'oppose à la dématérialisation des titres restaurants. En effet, celle-ci réduit les possibilités d'utilisation de ces tickets (dimanche soir, courses alimentaires). Par ailleurs, la géo-localisation permet un contrôle par la Direction des lieux de consommation de tickets restaurants.

**La CGT appelle tous les agents à refuser la dématérialisation !**

## Mutuelle : se soigner devient un luxe

Le renouvellement en 2017 des marchés de prévoyance complémentaire santé, décès et garanties de salaire, pour lesquels le Directeur Général avait ouvert des négociations marathon avec les organisations syndicales le 29 octobre 2015, a abouti à un accord au rabais le 25 janvier 2016 **que seule la CGT a refusé de signer**.

La Direction nous exhortait en effet à « faire des économies » et, sans mettre un euro de plus de sa poche, à accepter la baisse des garanties et la hausse des cotisations après celles déjà subies en 2014 et 2015 et ce, en contrepartie de très insuffisantes améliorations !

A l'issue de l'appel d'offres lancé en avril 2016, elle a décidé de reconduire Malakoff-Médéric pour la mutuelle santé et Mutex pour la prévoyance complémentaire, pour 5 ans à compter du 1er janvier 2017.

Au-delà de l'augmentation inacceptable de certaines cotisations, il réduit le droit d'accès à certains praticiens (qui n'auraient pas le label CAS – Contrat d'accès au Soins).



### La CGT revendique une réforme du financement de la Sécurité sociale :

- axée sur la cotisation sociale,
- introduisant une modulation privilégiant les entreprises qui investissent et créent des emplois et pénalisant les autres,
- faisant contribuer les revenus financiers des entreprises au financement de la Sécurité sociale,
- comportant une remise en cause des exonérations de cotisations sociales,
- prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération y compris l'intéressement et la participation.
- Qui garantisse un accès égal pour toutes et tous à la santé, basé sur la solidarité.

Vos élues au Comité d'Établissement :

Francine ROYON,  
Olivia LE MAILLOT,

Nadège HABTI EL IDRISSE,  
Sabine SOUVERVILLE.

Retrouvez tous nos dossiers détaillés sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>



web